

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 7 OCTOBRE 2019

Nombre de membres

En exercice : 54
Présents : 28
Votants : 31
Suffrages exprimés : 31

Vote

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation

30 septembre 2019

**Date de transmission
en sous-préfecture**

.....

Date d'affichage

.....

Délibération

N° 2019-09

Contrôle de légalité

L'an deux mille dix-neuf, le sept octobre à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à Agde, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, président.

Présents titulaires : Mesdames et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Guy AMIEL, Gérard BARRAU, Dominique BIGARI, Alain CARALP, Gilles D'ETTORE, Norbert ETIENNE, Michel FARENC, Francis FORTE, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Michel HERAIL, Frédéric LACAS, Jean-Pierre LAMBERT, Jacques LIBRETTI, Yann LLOPIS, Jean-Claude MARCHI, Michèle MILLER, Stéphane PEPIN-BONNET, Serge PESCE, Jean-Christophe PETIT, Christine PRADEL, Daniel RENAUD, Patrick SOL, Florence TAILLADE, Alain VOGEL-SINGER, Luc ZENON.

Présents suppléants : MILLAT Gérard.

Absents excusés représentés par mandats : Messieurs, Bernard AURIOL, Bruno ENJALBERT et Robert MENARD, conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Messieurs, Yannick ALLERGRE, Jean-Christophe PETIT et Luc ZENON.

Absents excusés suppléés : Monsieur Rémi BOUYALA.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Alain BIOLA, Rémi BOUYALA, Gérard BOYER, Gwendoline CHAUDOIR, Pierre CROS, Jordan DARTIER, Nataly DARTIGUELONGUE, Alexandra FUCHS, Dominique GARCIA, Robert GELY, Jacques GRANIER, Stéphane HUGONNET, Pascale LAUGE, Michel LOUP, Hervé OBIOLS, Jean-Pierre PEREZ, Pierre POLARD, Jean-Claude RENAUD, Edgar SICARD, Christophe THOMAS, Philippe VIDAL.

Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Monsieur Frédéric LACAS

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Le Président

Mesdames, Messieurs,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des emplois ;

Vu la délibération du 14 décembre 2017 portant modification du tableau des emplois,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 susvisée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Un technicien du SCoT ayant été inscrit au tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal, et un attaché ayant quitté le syndicat, il convient de modifier le tableau des emplois :



REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

| Filière | Cat | Grade | Quotité de temps de travail du poste | Poste(s) budgétaire (s) | Poste(s) pourvu(s) | Fondement du contrat le cas échéant |
|----------------|-----|--|--------------------------------------|-------------------------|--------------------|-------------------------------------|
| Technique | A | Ingénieur en chef hors classe | 50% | 1 | 1 | |
| Technique | B | Technicien principal 2 ^{ème} classe | 100% | 1 | 1 | |
| Administrative | A | Attaché | 100% | 3 | 2 | Art 3-3-2° loi n°84-53 |
| Administrative | B | Rédacteur | 100% | 1 | 1 | |
| Administrative | C | Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe | 100% | 1 | 0 | |
| | | Adjoint administratif | 100% | 1 | 1 | |
| TOTAL | | | | 8 | 6 | |

Ceci exposé, il vous est proposé :

- **D'ADOPTER** le tableau des emplois ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Comité Syndical, **ADOpte** cette proposition à l'unanimité
Ainsi délibéré à Agde, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Gilles D'ETTORE

